



Point no 9 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour la remise en état des murs et des couvertines, ainsi que la modification des bacs à terre et à gravillons au cimetière de Bôle

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

En 2014, une réfection partielle du mur d'enceinte du cimetière de Bôle, ainsi que la réfection du mur intérieur ont été entreprises et il s'agit aujourd'hui de finaliser les travaux indispensables à la pérennité de ces ouvrages.

Les photos jointes au présent document prouvent, si besoin est, la nécessité d'entreprendre des travaux rapidement. En effet, il est à relever l'absence ponctuelle de fondations, l'absence de jointoyage, l'absence de crépis ou des plaques de crépis qui se décollent. Le couronnement du mur (ou couvertine) se désolidarise du reste du mur et des fissures longitudinales au niveau de la couvertine sont visibles.

Les travaux nécessaires à la réfection des murs sont les suivants :

1. Murs et pierres de couvertines sur une longueur de 40 m

- Dégagement des pieds de mur, enlèvement du gravillon en pied de mur, piquage et démontage de la couvertine cintrée, piquage du crépis des 2 côtés du mur, lavage et nettoyage des surfaces à crépir
- Crépissage : giclage de la première couche, crépissage des empochements, crépissage et finitions en mortier ciment-chaux tiré à la truelle
- Pose de la couvertine cintrée en béton
- Reprise et mise en place des terres et gravillon contre les pieds de mur

2. Murs en pierres crépis et finitions de la couvertine en pierres jointoyées sur une longueur de 7,5 m

- Dégagement des pieds de mur, enlèvement du gravillon en pied de mur, piquage du crépis désolidarisé des 2 côtés du mur, lavage des mousses
- Giclage de la première couche en mortier, puis crépissage et finitions en mortier ciment-chaux tiré à la truelle
- Reprise et mise en place des terres et gravillon contre les pieds de mur

3. Mur en béton sur une longueur de 60m

 Dégagement des pieds de mur, enlèvement du gravillon en pied de mur, lavage à haute pression des 2 côtés Rapport relatif à demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour la remise en état des murs et des couvertines, ainsi que la modification des bacs à terre au cimetière de Bôle

- Coffrage et création d'une couvertine en pente (afin que l'eau ruisselle et ne s'infiltre pas dans le mur)
- Traitement des aciers contre la corrosion, giclage de la première couche en mortier
- Crépissage et finitions en mortier ciment-chaux tiré à la truelle
- Reprise et mise en place des terres et gravillon contre les pieds de mur

4. Bacs à terre et à gravillons

- Modification du bac à terre qui permettra de sortir la terre avec une pelleteuse et non plus à la pelle comme maintenant. Cette modification nécessite le démontage des 2 murets, la construction de deux fondations en béton.
- La souche sera enlevée permettant de refaire le dallage en béton facilitant l'accès aux conteneurs

Conclusion

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

En vertu de l'application de l'article 5 du règlement communal sur les finances relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2017 de CHF 2'170'000.-.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à approuver le présent rapport et accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 31 mai 2017

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.- pour la remise en état des murs et des couvertines, ainsi que la modification des bacs à terre et à gravillons au cimetière de Bôle

Le Conseil général de la commune de Milvignes, Dans sa séance du 22 juin 2017, Vu le rapport du Conseil communal du 31 mai 2017, vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

arrête

Crédit

Article premier:

d'engagement

Un crédit d'engagement de CHF 60'000.- TTC est accordé au Conseil communal de la commune de Milvignes pour lui permettre de financer la remise en état des murs et des couvertines, ainsi que la modification des bacs à terre au cimetière de Bôle.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2:

La dépense sera portée au compte des investissements no 201719.00 et amortie au taux de 2,0 %.

Autorisation d'emprunter

Article 3:

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Article 4:

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général : La présidente : Le secrétaire :

M. Guillaume-Gentil

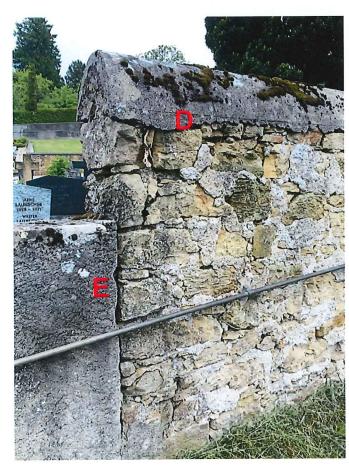
M. Vermot

Etat des murs cimetière de Bôle

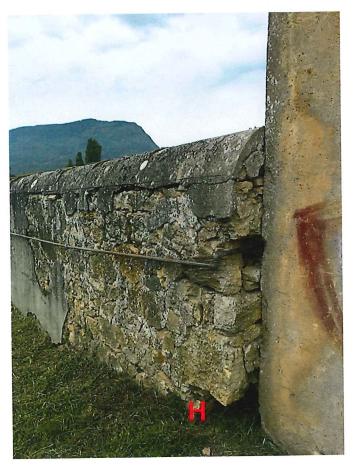








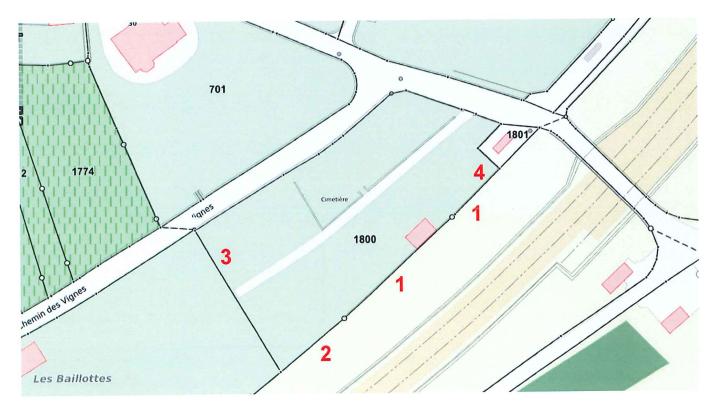




- A / trous ponctuels
- B / plaques de crépis se décollent
- C / absence de crépi sur les 2 faces
- D / couronnement du mur désolidarisé
- E / désolidarisation entre deux murs
- F / fissure longitudinale couronnement
- G / absence de jointoyage
- H / absence ponctuelle de fondations



- I / traitement des fers
- J / nettoyage et uniformisation du crépi



- 1) Mur en pierre avec couvertine en demi-lune
- 2) Mur en pierre avec couvertine maçonnée
- 3) Mur en plaques préfabriquées
- 4) Bac à terre et gravillon